



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis 2015, le secteur des énergies renouvelables est défini comme une famille prioritaire à l'export, par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le soutien apporté aux entreprises françaises du secteur à l'international s'inscrit dans les activités de diplomatie économique déployées par le ministère et la stratégie de soutien au commerce extérieur du gouvernement.

Le fédérateur énergies renouvelables à l'export : M. Jean-Louis BAL



Jean-Louis BAL a été nommé fédérateur énergies renouvelables à l'export le 4 novembre 2019 par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il est actuellement président du Syndicat des énergies renouvelables, élu en 2011. Il est également administrateur du Cluster maritime français, de l'Union française de l'électricité (UFE) et du GERES. Il est aussi membre du Conseil supérieur de l'énergie (CSE) et de la Commission des aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Jean-Louis BAL est ingénieur spécialisé dans le domaine de l'électricité, diplômé de l'Ecole Polytechnique de Louvain en 1971. Il a occupé la fonction de directeur commercial pour plusieurs entreprises spécialisées dans l'énergie solaire, de 1976 à 1992. Cette expérience lui a permis de rejoindre l'ADEME en 1992, où il a dirigé plusieurs programmes liés aux énergies renouvelables, avant d'être nommé directeur des productions et énergies durables.

Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France. Cette fédération professionnelle est la principale instance représentative des entreprises françaises dans le secteur. En 2020, elle compte 400 adhérents dont 2/3 sont des petites et moyennes entreprises et des entreprises de tailles intermédiaires. Les filières des énergies renouvelables en France représentent 150 000 emplois directs et indirects.

Les énergies renouvelables, un marché à fort potentiel de développement

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est considérable. La croissance démographique a accru la demande en énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'est intensifiée, et les Etats s'engagent dans une transition énergétique bas-carbone. Dans ce contexte, les énergies renouvelables sont intégrées dans de

nombreuses politiques énergétiques et de développement. La France dispose d'un savoir-faire de pointe dans le secteur des énergies renouvelables. Aussi, la nomination d'un fédérateur a pour objectif de renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre française sur un marché fortement concurrentiel.

L'action du fédérateur : promouvoir l'offre française à l'international, structurer le secteur des énergies renouvelables à l'export, conseiller l'action publique dans le domaine du commerce extérieur

Le fédérateur est soutenu dans sa mission par la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il travaille en étroite coordination avec le référent export du comité stratégique de filière (CSF) « industries des

nouveaux systèmes énergétiques », la promotion des entreprises françaises du secteur des énergies renouvelables étant complémentaire du soutien aux acteurs des nouveaux systèmes énergétiques.



La mission du fédérateur est encadrée par une feuille de route, dont les actions principales sont les suivantes :

✓ **Améliorer la visibilité de l'offre française en matière d'énergies renouvelables, la promouvoir à l'international**

Il renforce la visibilité des entreprises françaises sur le marché international des énergies renouvelables et participe à la promotion d'une offre française lisible auprès des décideurs clés à l'étranger. En lien avec les administrations compétentes, l'action du fédérateur se concentre sur un nombre limité de pays identifiés à l'export pour chaque filière renouvelable, en s'appuyant sur les retours des entreprises exportatrices et les études menées par les syndicats professionnels et l'administration.

✓ **Améliorer la connaissance des marchés et favoriser l'implantation des entreprises françaises dans les zones prioritaires**

Il participe à l'identification des acteurs et des forces en présence sur les marchés prioritaires. Il soutient les initiatives visant au regroupement des entreprises pour se projeter à l'international afin de les aider à présenter l'offre la plus pertinente, intégrée et globale.

✓ **Promouvoir les synergies entre acteurs du secteur des énergies renouvelables**

Il identifie les solutions intégrées porteuses de valeur ajoutée sur des marchés étrangers extrêmement concurrentiels. En lien avec les entreprises exportatrices et les acteurs compétents, il participe à la présentation d'une offre française intégrée auprès des autorités compétentes du pays concerné.

✓ **Favoriser la coordination des dispositifs et des actions de soutien à l'export, faire connaître ces initiatives aux entreprises, notamment en région**

Il participe à améliorer la connaissance des start-ups et PME/ETI des dispositifs de soutien à l'export de la « Team France export » et européens existants, ainsi que les actions du MEAE.

✓ **Adapter les dispositifs de financement parapublics aux nouvelles conditions du marché et à l'offre française**

Il contribue à la réflexion sur l'adaptation des dispositifs de financement aux nouvelles conditions du marché et de l'offre française du secteur des énergies renouvelables.